

Cahier des charges - Présidence de la section CAS la Gruyère

Préambule : « le président » désigne la personne dirigeant du club. Pour simplification, on ne distinguera pas les genres

Le président du CAS la Gruyère est le représentant légal de l'association.

Il assure la direction collégiale du club, avec le comité.

Ses pouvoirs sont fixés par les statuts de l'association.

Il exécute les décisions prises par le comité et l'assemblée générale.

Il informe le vice-président avec lequel il travaille en étroite collaboration.

Responsabilité personnelle. La responsabilité personnelle du président peut être exceptionnellement engagée. Elle suppose une faute dépassant ses fonctions ou l'objet de l'association.

Tâches

■ Représentation (liste non exhaustive)

- > Auprès de l'association centrale du CAS et à son assemblée annuelle en novembre :
L'assemblée annuelle des présidents a pour but la présentation des budgets, des projets, ...
- > À l'assemblée des délégués de l'association centrale du CAS. L'AD vote les budgets, élit les membres du présidium, prend les décisions relatives aux projets présentés à l'assemblée des présidents. Le président du CAS la Gruyère participe ou délègue des représentants pour l'assemblée des délégués (nombre de représentants fixés par le CC en fonction du nombre de membres de la section).
- > Auprès des partenaires ou autres sociétés (AFS, Association des sections fribourgeoises des CAS, Centre régional d'escalade sportive, centre romand ouest de ski-alpinisme, sections CAS amies, Pro Natura, société d'économie alpestre, ...)
- > Auprès des médias
- > Auprès de la justice

■ Gestion – administration

Organe faîtière

Il prend connaissance et se tient informé des directives du CC, des modifications de statuts ou règlements et en informe le comité.

Il répond aux consultations ou questionnaires du CC, en veillant à impliquer les responsables de dicastères concernés de la section.

Section la Gruyère

Le président administre l'association et s'assure de son développement harmonieux, en application des directives de l'organe faîtière et des statuts de la section.

Le président veille

- à la mise à jour des statuts et règlements si nécessaire
- à la mise à niveau et à l'utilisation des moyens modernes de communication.

Il dirige et/ou supervise les projets en cours. Il signe les contrats notamment avec les prestataires.

Il veille à la convocation de l'assemblée générale annuelle, selon les statuts. Il préside l'AG, rédige et présente son rapport annuel.

Il veille au suivi des archives de la section, déposées au Musée d'histoire annuelle (archivage en 2016 pour l'ensemble des documents jusqu'en 1996). Selon la décision du 4 mars 2015 par le comité, les 10 dernières années seront conservées au stamm.

Le président dirige le comité.

Il le convoque, prépare et transmet l'ordre du jour des séances, avec la collaboration des membres du collège : en général 11 comités / an. Il s'assure de la collégialité des séances et des décisions. Il s'assure de la tenue du PV des comités et de sa transmission aux membres du comité.

Le président fait partie de droit des commissions ; il s'assure de leur bonne gestion, conformément au cahier des charges et des objectifs annuels établis. Il participe aux séances des commissions dans la mesure du possible

Il règle les procédures si nécessaires.

Il est informé ou s'informe sur les besoins des dicastères/commissions et les soutient dans leurs tâches et dans leur financement.

De manière générale, il s'assure de la bonne communication et transmission des informations aux membres et aux responsables.

Il s'assure de la tenue des PV des séances de commissions et de leur transmission aux membres de chaque commission ainsi qu'au comité directeur.

Il participe régulièrement - dans la mesure du possible - aux manifestations et à la vie de la section.

Il répond aux demandes des membres et aux divers courriers, avec le soutien du ou de la secrétaire.

Le président supervise les finances du club et fixe les budgets (!) en coordination avec le responsable des finances et le comité.

Il s'assure de la bonne gestion des finances même si elles sont confiées au trésorier ; il veille à leur contrôle et à la révision annuelle, ainsi que de leur décharge à l'AG.

Les responsables gèrent leurs dicastères de manière indépendante ; ils sont toutefois tenus d'informer régulièrement le trésorier et le président sur les activités et les dépenses.

Le président possède avec le responsable des finances la signature des comptes bancaires.

CALENDRIER ANNUEL			Lieu	Date
CAS central		délégués romands	Yverdon	mai et novembre
		assemblée des délégués	Yverdon	juin
		assemblée des présidents	Yverdon	novembre
AFS		assemblée des délégués		avril
		conférence des présidents		novembre
Pro Natura		AG		juin
CAS sections fribourgeoises		Association des sections fribourgeoises du CAS		1er trimestre
Centre régionale ouest ski-alpinisme		manifestations et AG		AG :avril
Centre régionale d'escalade sportive		manifestations et AG		AG: mars
CAS la Gruyère				
		commission des cabanes + souper des barmaids		
		commission des courses		
		commission web		
		comité GJ		
		Comité colonne de secours et assemblée		
Assemblée générale de la section		janvier: debriefing Décision renouvellement ou annonce		janvier
		dans bulletin d'octobre et annonce		octobre à décembre
Petit Nouvel - An		organisation au stamm par		02.01.17
Apéro des rois		invitation, organisation, participation		décembre janvier
Remise des comptes				octobre- novembre
		manifestations organisées		
Diverses manifestations		invitations AG et jubilés de sections amies		
		invitation CC:		
		économie alpestre		
		sortie de club, mercredistes		